



Note d'information No. 5 (Janvier 2007)

Impact de l'exploitation des concessions forestières sur la disponibilité des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale

Cette note d'information analyse les effets de l'exploitation des concessions forestières pour le bois d'œuvre sur la disponibilité des produits forestiers non ligneux (PFLN) dans le Bassin du Congo et formule des propositions pour y réduire les impacts négatifs.

Recommandations

1. **Intégrer les PFLN dans les plans d'aménagement.**
2. **Réaliser des inventaires systématiques des essences forestières qui fournissent à la fois le bois d'œuvre et les PFLN.**
3. **Assurer la participation des populations à l'élaboration des plans d'aménagement.**
4. **Sensibiliser les populations riveraines des concessions forestières à développer des activités alternatives leur permettant de réduire la pression sur les ressources naturelles.**
5. **Renforcer les capacités de l'administration forestière pour un meilleur suivi des activités des compagnies forestières.**

1. Introduction

Les forêts denses humides d'Afrique Centrale ont une grande importance économique dans les pays de la sous-région. L'exploitation du bois d'œuvre contribue, par exemple, à plus de 18% du produit intérieur brut de la République Centrafricaine (RCA) et à 20% des revenus en devises étrangères du Cameroun. Toutefois, ces chiffres n'incluent pas la valeur des produits forestiers non ligneux (PFLN) qui n'est pas comptabilisée dans les statistiques nationales.

Plus de 36% des 140 millions hectares de forêts denses humides du Bassin du Congo ont été attribuées à des concessions forestières (voir tableau 1). Les systèmes d'attribution des concessions sont en voie d'amélioration et sont aujourd'hui plus transparents. Ils respectent d'avantage les procédures publiques d'achat (enchère publique) et l'élaboration des plans d'aménagement allant de pair avec un contrat d'engagement de prendre en compte les aspects sociaux (cahier de charge).

Ce qui reste imprécis, c'est dans quelle mesure la gestion et la valorisation des PFLN par les populations locales et autres acteurs concernés sont prises en considération. C'est pourquoi une étude de cas comparative a été réalisée au Cameroun et en RCA afin d'évaluer l'impact de l'exploitation du bois d'œuvre sur la disponibilité des PFLN dans deux villages.

2. Impact de l'exploitation sur la disponibilité des PFLN

La production du bois d'œuvre en termes de superficie exploitée et intensité d'exploitation en Afrique Centrale est en croissance. Même si l'exploitation est généralement sélective, la coupe des arbres et l'altération qui s'en suit sur la structure et l'accès à la forêt affecte les PFLN et les moyens d'existence de ceux qui en dépendent. Ces impacts sur la disponibilité et l'utilisation des PFLN par les populations locales sont positifs et négatifs.

2.1 Effets négatifs sur les PFLN

Des effets négatifs notoires sont observés sur le prélèvement des arbres à usage multiple, fournissant des produits forestiers ligneux et non ligneux. La plupart des arbres exploités pour le bois d'œuvre sont

Tableau 1 : Les forêts d'Afrique Centrale

Pays	Superficie forestière 1.000ha	% forêts/terres	% concessions forestières/forêts humides
Cameroun	23.858	51,3	45
Congo	22.060	64,6	77
Gabon	21.826	84,7	80
Guinée Équatoriale	1.752	62,5	93
République Centrafricaine	22.907	36,8	86
République Démocratique du Congo	135.207	59,6	18

L'objectif du projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFLN) », financé par le Gouvernement d'Allemagne, est d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers l'utilisation durable des aliments forestiers. Les objectifs immédiats du projet sont i) le renforcement de la prise de conscience et la connaissance du rôle des PFLN pour la sécurité alimentaire et ii) l'intégration systématique des informations sur les aliments forestiers dans les programmes et politiques pertinents.

Cette note d'information a été élaborée par le Projet GCP/RAF/398/GER en collaboration avec le Programme régulier de la FAO sur les impacts de l'exploitation du bois sur la forêt et le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR), bureau régional pour l'Afrique Centrale.

également utilisés par les populations locales pour les PFNL qu'ils procurent. Dans les forêts humides du Cameroun, 61% des 23 principales espèces ligneuses exploitées par les compagnies forestières ont une forte valeur pour les communautés locales et pour la subsistance, les revenus et la santé des ménages. Au Cameroun et en RCA, les trois espèces les plus récoltées pour leur bois d'œuvre – *Triplochiton scleroxylon* (ayous), *Entandrophragma cylindricum* (sapelli) et *Melia excelsa* (iroko) – ont des valeurs non ligneuses et leur abattage réduit de manière significative la disponibilité des PFNL.

L'exploitation du bois d'œuvre conduit également à la destruction des arbres secondaires et des espèces qui fournissent les PFNL d'origine végétale et animale. Ces dommages sont associés à la chute des arbres et au passage de gros engins qui détruisent aussi les PFNL. Les effets négatifs comprennent :

- la destruction ou la dégradation de la forêt d'une manière générale;
- la réduction de la densité et du nombre d'essences pourvoyeuses de PFNL ;
- la diminution de la quantité de chenilles et des plantes médicinales ; et
- l'augmentation du braconnage réduisant le nombre d'espèces animales présentes en forêt.

2.2 Effets positifs sur les PFNL

Quelques PFNL bénéficient des changements du microclimat induits par l'exploitation au niveau du sol de la forêt en favorisant la croissance d'une série d'espèces telles que *Ricinodendron heudelotii*, *Gnetum spp*, *Irvingia spp*. ainsi que de nombreuses espèces de rotins, de condiments et des espèces médicinales telles qu'*Aframomum spp*, *Piper guineense* et *Piper umbellatum*.

3. Leçons apprises par les études de cas

Les études de cas ont identifié et étudié de nombreux PFNL fondamentaux pour le bien-être des populations locales en termes de sécurité alimentaire, de création de revenus et de santé. Ces produits peuvent provenir de plantes ou d'animaux.

Les compagnies forestières sont conscientes des impacts possibles de leurs activités sur les ressources collectées en forêt par les populations locales mais doivent, malgré tout, exploiter le bois selon leurs normes pour réaliser des profits. Cela signifie couper des arbres sans prendre en compte

les PFNL provenant d'arbres exploités pour leur bois comme le sapelli et l'ayous pour les chenilles, et l'iroko et l'ébène pour la fabrication de médicaments.

4. Conclusions

Les plans d'aménagement, les codes forestiers et les

Tableau 2 : Comparaison des politiques forestières

Variables	Cameroun	RCA
Responsabilité de l'élaboration du plan de gestion	Concessionnaire	Etat
Forêts communautaires	Oui	Non
Forêts communales	Oui	Non
Décentralisation fiscale	Oui	Non
Limites de taille des concessions	200.000 ha	Illimité
Nécessité de définir des droits d'usage des PFNL dans le cahier des charges	Oui, mais doit être appliqué	Pas clair
Processus d'allocation des concessions	Enchères	Enchères
Responsabilités définies au niveau social	Oui	Oui
Date de la nouvelle loi forestière	1994	2000
Durée des concessions	15 années renouvelables	Durée d'existence de la compagnie

stratégies de contrôle généralement ne tiennent pas suffisamment en compte les PFNL. Malgré la volonté politique, la pratique montre une faible intégration du secteur PFNL dans la gestion des forêts et des concessions forestières. Une raison est que les statistiques ne tiennent pas compte des PFNL, expliquant la faible connaissance de leur importance pour le bien-être d'une grande partie de la population et également de l'économie de la région.

Pour développer le secteur PFNL d'une façon durable, il est nécessaire de renforcer les connaissances sur l'importance des PFNL, les méthodes de récolte et de domestication appropriées, d'établir un cadre légal et institutionnel pertinent, de poursuivre l'harmonisation des politiques en Afrique Centrale et de renforcer les capacités des petits entrepreneurs.

Les politiques régissant l'exploitation des forêts dans le Bassin du Congo doivent refléter les besoins locaux de survie ainsi que les perceptions des compagnies forestières. C'est pourquoi des politiques pertinentes doivent être formulées concernant le droit d'usage des PFNL et les droits des compagnies forestières de travailler et de réaliser des profits équitables. Cela requiert une bonne sensibilisation des compagnies forestières et des communautés locales.

Contact :

Projet " Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux" (GCP/RAF/398/GER)

Coordonnateur du Projet

Tel : +237 220 24 72, +237 535 63 48, Fax : +237 20 48 11
Email : Sven.Walter@fao.org

Adresse bureau :

Rue 1.770 (à côté de l'ambassade d'Allemagne), Bastos, Yaoundé, Cameroun

Adresse postale :

Représentation de la FAO au Cameroun,
BP 281, Yaoundé, Cameroun

Internet : www.fao.org

Cueillette des PFNL (piments sauvages) dans une concession forestière



suffisamment leur valeur locale comme PFNL, ni employer un personnel pleinement formé et qualifié. Néanmoins, un effort général est observé pour réduire les impacts écologiques négatifs et développer des infrastructures sociales appropriées.

Selon les populations locales, l'impact global de l'exploitation du bois d'œuvre sur la disponibilité des PFNL est négatif. La majorité des PFNL d'origine végétale et animale ont diminué suite à l'exploitation. Parmi les exemples notables, on trouve